

A&C PATRIMOINE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE DE LA BRIQUERIE – 44350 GUERANDE

NOMINATION PREMIERE GERANCE

L'an deux mil vingt six,
Et le cinq juin,

Les soussignés :

- Mme GUENO Charlotte,
- M GUENO Arthur,

Agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

M Arthur GUENO
Né le 7 février 2001 à SAINT NAZAIRE (44600)
Demeurant à GUERANDE (44350) 6 Rue du Roi Albert,

Pour une durée indéterminée

Le gérant ainsi désigné déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

III- REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine assemblée.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

- Mme Charlotte GUENO

- M Arthur GUENO